

THAÏLANDE

Environnement opérationnel

Contexte

Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, depuis plusieurs décennies, le Gouvernement royal thaïlandais réserve un accueil généreux aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Le pays abrite actuellement quelque 84 900 réfugiés enregistrés et environ 62 000 demandeurs d'asile non enregistrés originaires du Myanmar dans neuf camps situés le long de la frontière avec ce pays.

La Thaïlande a été touchée par les événements au Myanmar voisin, où la situation politique a connu des évolutions sans précédent en 2011 et 2012. Les négociations entre le Gouvernement du Myanmar et les groupes armés ethniques se sont soldées par une série d'accords de cessez-le-feu qui ont ramené un calme relatif dans le sud-est du Myanmar. La cessation des hostilités est importante pour les réfugiés du Myanmar qui se trouvent en Thaïlande : la grande majorité de ceux qui sont enregistrés et vivent dans les camps thaïlandais sont originaires de régions du Myanmar où des cessez-le-feu ont été annoncés. La paix est certes fragile, mais elle a élargi les perspectives de rapatriement librement consenti au Myanmar.

L'accueil dans les camps de réfugiés situés en Thaïlande est régi par le Conseil d'admission provincial, qui n'est plus opérationnel depuis 2006. Néanmoins, en 2012, le Gouvernement thaïlandais a lancé une procédure accélérée qui donne aux résidents des camps non enregistrés accès au Conseil, s'ils font partie de la famille proche d'individus enregistrés déjà réinstallés ou en passe de l'être. L'objectif de cette procédure est de faciliter leur réinstallation ultérieure et le regroupement familial.

En Thaïlande, le HCR opère dans un environnement difficile, qui offre un espace de protection insuffisant à beaucoup de personnes relevant de sa compétence. Le pays est au centre de



mouvements migratoires sans cesse croissants dans la région et il abrite un nombre de migrants estimé à 2 millions, ce qui peut entraîner une confusion entre les demandeurs d'asile et les personnes venues principalement pour des raisons économiques. Selon la législation thaïlandaise en matière d'immigration, les

Chiffres prévisionnels pour la Thaïlande

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	85 060	85 060	54 940	54 940
	Pays divers	1 180	1 180	1 200	1 200
Demandeurs d'asile	Myanmar	11 400	11 140	10 400	10 140
	Pays divers	860	860	760	760
Apatrides	Apatrides	506 200	-	506 200	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Myanmar	51 110	51 110	23 110	23 110
Total		655 810	149 350	596 610	90 150

réfugiés et les demandeurs d'asile vivant à l'extérieur des camps sont considérés comme des migrants clandestins et sont susceptibles d'être arrêtés, incarcérés et expulsés. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en détention a récemment diminué, car beaucoup d'individus ont été libérés sous caution avec l'aide d'ONG, mais les arrestations se poursuivent.

Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire des conventions sur l'apatridie, les amendements à la législation sur l'état civil adoptés en 2008 prévoient l'enregistrement universel des naissances. Un acte de naissance est désormais délivré à tous les enfants nés dans le pays, quel que soit le statut de leurs parents, ce qui contribue à prévenir l'apatridie.

Cela étant, selon les données de l'administration, environ 506 200 personnes étaient considérées comme dépourvues de nationalité, ou apatrides, au 31 décembre 2011. Le HCR travaillera en étroite coordination avec les autorités nationales pour actualiser régulièrement ces chiffres et suivre les progrès accomplis par la Thaïlande dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de traitement des problèmes des migrants irréguliers de 2012, qui prévoit que les apatrides fassent l'objet d'une vérification et puissent acquérir la nationalité ou régulariser leur statut.

● Besoins

Les réfugiés du Myanmar vivent confinés dans neuf camps depuis leur arrivée en Thaïlande dans les années 80. Il s'agit là de l'une des situations de déplacement les plus anciennes au monde. Le cantonnement prolongé de ces réfugiés a créé beaucoup de troubles sociaux et psychologiques, ainsi que des problèmes de protection. Il a

aussi abouti à une dépendance des réfugiés vis-à-vis de l'assistance extérieure.

Les récents événements au Myanmar ont suscité des discussions parmi les réfugiés et les acteurs concernés sur un éventuel rapatriement librement consenti. Si cette évolution représente une occasion pour le HCR de chercher des solutions durables autres que la réinstallation, elle soulève également plusieurs difficultés. Il est nécessaire de veiller à ce que le rapatriement soit librement consenti, qu'il se déroule dans la sécurité et la dignité, uniquement lorsque les conditions seront propices. Par ailleurs, le HCR continuera de collaborer avec les parties prenantes pour garantir le respect du droit à avoir accès à l'asile et à l'assistance en Thaïlande.

Le programme de réinstallation dans des pays tiers, lancé en 2005, a apporté une solution au sort de plus de 80 000 personnes. Le nombre des réfugiés du Myanmar enregistrés dans les camps a été réduit de plus de 20 000 depuis 2010. En dépit de ce remarquable effort de partage de la charge, la population des camps n'a pas diminué substantiellement : le nombre des réfugiés non enregistrés dans les camps a augmenté et il est désormais estimé à 62 000. Compte tenu de l'importance du nombre total de personnes relevant de sa compétence, le HCR continuera à coopérer étroitement avec le Gouvernement pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés et veiller à ce que les demandeurs d'asile bénéficient de procédures équitables et fiables.

Au titre de son mandat, le HCR procède à la détermination du statut de tous les demandeurs d'asile urbains, à l'exception de ceux qui sont originaires du Myanmar, pour lesquels les autorités ont mis en place une procédure spéciale dans les camps. La Thaïlande abrite près de 2 100 réfugiés et demandeurs d'asile urbains de 39 nationalités différentes. La crainte des arrestations pour infraction aux lois sur l'immigration, l'interdiction de travailler, la pauvreté,

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- Améliorer l'accès à l'aide juridique et aux recours légaux.
 - ☞ Plus de 300 personnes relevant de la compétence du HCR ont accès aux services juridiques dans les neuf camps.

Processus de protection et documents adéquats

- Améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et l'efficacité du traitement des demandes.
 - ☞ Les personnes qui souhaitent demander l'asile et/ou celles qui ont peut-être besoin d'une protection internationale ont accès à des procédures de détermination du statut de réfugié.
- Améliorer l'enregistrement et la délivrance de documents d'état civil.
 - ☞ Les autorités nationales délivrent un acte de naissance officiel à tous les enfants des camps âgés de moins de 12 mois.
- Améliorer l'identification des apatrides.
 - ☞ L'éclaircissement des critères aide à identifier précisément les apatrides.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Réduire les risques de violence sexuelle et sexiste dans les camps et améliorer la qualité et la rapidité des interventions menées pour y répondre.
 - ☞ Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien.

Besoins de base et services essentiels

- Améliorer la santé et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile en milieu urbain.
 - ☞ Tous les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à des soins de santé primaires.

Solutions durables

- Réaliser le potentiel en matière de réinstallation.
 - ☞ Tous les réfugiés ayant besoin d'être réinstallés présentent leur dossier dans les pays d'accueil.
- Réaliser le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.
 - ☞ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR dans les neuf camps ont accès à des informations sur les conditions qui règnent dans les zones du retour potentiel au Myanmar et sur les normes fondamentales de protection qui s'appliquent au rapatriement librement consenti.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	162
Internationaux	13
Nationaux	54
JEA	3
VNU	8
Autres	84

les risques d'intimidation et d'exploitation, la difficulté ou l'impossibilité de bénéficier de soins médicaux abordables et les faibles perspectives d'éducation comptent parmi leurs principaux problèmes.

Pour atténuer ces difficultés, le HCR réalise des interventions de protection et fait pression pour trouver des solutions de remplacement à la détention et améliorer les normes de traitement.

Stratégie et activités

Pour les réfugiés du Myanmar installés dans les camps, le HCR préconisera d'utiliser les normes de protection internationale dans des domaines tels que l'accès aux systèmes judiciaires nationaux, le suivi des enfants à risque, ainsi que la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste. Il soutiendra les activités de l'État sur l'enregistrement des naissances et le mécanisme de sélection du Conseil d'admission provincial pour les demandeurs d'asile originaires du Myanmar.

Le HCR intensifiera son engagement auprès des États et des donateurs pour trouver toutes les solutions durables possibles et élargir l'espace de protection. Il se préparera à de futurs rapatriements librement consentis,

par exemple en fournissant des informations exactes sur les conditions dans les zones de retour potentielles. De même, les bureaux du HCR en Thaïlande et au Myanmar collaboreront sur une approche stratégique à l'intention des réfugiés du Myanmar.

En attendant l'instauration d'un cadre national de détermination du statut de réfugié pour des demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, le HCR assurera l'enregistrement et la détermination du statut des demandeurs d'asile vivant en milieu urbain. Il veillera également au bien-être et au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile, en intervenant si nécessaire auprès des autorités nationales. L'Organisation intensifiera son plaidoyer en faveur de solutions de remplacement à la détention et s'efforcera de répondre aux besoins essentiels des demandeurs d'asile et des réfugiés, notamment en matière d'éducation et de soins médicaux.

Le Haut Commissariat formera les autorités nationales et d'autres acteurs à identifier, prévenir et réduire les cas d'apatridie. Il s'emploiera à protéger les apatrides, évaluera leurs besoins et militera pour le respect de leurs droits, y compris à des documents d'identité.



Des réfugiés originaires du Myanmar partent travailler dans les champs situés à proximité du camp de Ban Mae Nai Soi.

○ Contraintes

Fin 2011, le Gouvernement thaïlandais nouvellement élu a dû répondre à des inondations qui ont frappé 15 des 77 provinces, dont les zones industrielles de Bangkok. Cette catastrophe a limité l'espace politique où le HCR aurait pu plaider en faveur des droits des réfugiés. En 2013, les politiques de la Thaïlande relatives aux réfugiés continueront d'être guidées par des préoccupations sécuritaires et des considérations bilatérales.

L'environnement de protection global devrait donc demeurer incertain, marqué par un espace d'asile restreint, en particulier pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en milieu urbain. Il est aussi à prévoir que les flux migratoires mixtes, où des réfugiés et des demandeurs d'asile côtoient des migrants économiques, se poursuivront. Bien que le HCR maintienne ses activités de plaidoyer, rien n'indique que les réfugiés pourront bénéficier à court terme de l'autorisation de travailler et de possibilités d'accès à des études supérieures.

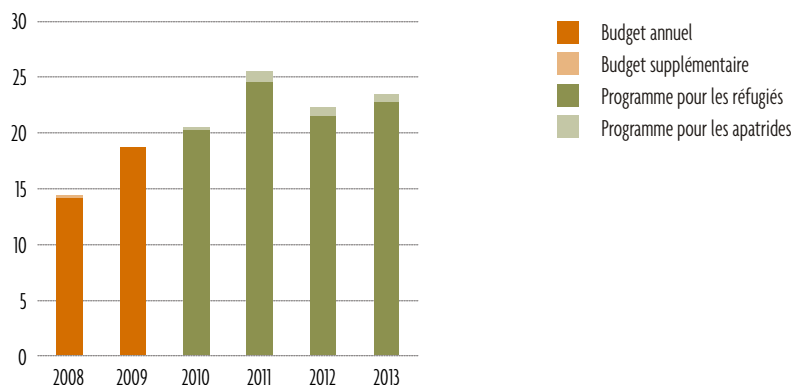
| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

Le HCR compte sur la coopération et le soutien des organisations humanitaires locales et internationales pour répondre efficacement aux besoins de protection en Thaïlande. L'opération à la frontière, destinée à porter assistance à quelque 150 000 réfugiés et demandeurs d'asile du Myanmar, est mise en œuvre par une vingtaine d'ONG locales et internationales qui collaborent étroitement avec le HCR et opèrent en grande partie sous l'égide du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande.

Budget du HCR en Thaïlande 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



| Informations financières |

Le budget alloué aux opérations du HCR en Thaïlande a progressé régulièrement pendant cinq ans, jusqu'en 2011. À partir de 2012, les budgets des opérations nationales et du bureau régional implanté en Thaïlande ont été scindés. Le budget 2013 pour la Thaïlande est légèrement supérieur à celui de 2012, principalement pour tenir compte des préparatifs en vue des rapatriements librement consentis au Myanmar.

| Conséquences d'un manque de financement |

- Le HCR serait contraint de réduire sa contribution à plusieurs ONG partenaires travaillant au bénéfice des réfugiés originaires du Myanmar dans les neuf camps à la frontière et des coupes similaires devraient être faites dans les activités de subsistance.
- Les réfugiés en Thaïlande dépendent d'une allocation de subsistance versée par le HCR et ses partenaires. Les limites budgétaires ont empêché le HCR de relever le montant de cette allocation qui ne couvre pas le coût de la vie. Par conséquent, les réfugiés doivent vivre dans des logements surpeuplés, ce qui suscite des problèmes d'hygiène, ainsi que des troubles physiques et mentaux. Un manque de financement rendrait alors la situation encore plus difficile.
- En raison d'un manque de capacité des écoles pour enfants réfugiés, en 2011 et 2012, les enfants des demandeurs d'asile n'ont eu cours qu'un jour par semaine. Un manque de financement en 2013 pourrait entraver l'aptitude du HCR à assurer ces services rudimentaires.

PARTENAIRE

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'éducation
Ministère de l'intérieur

ONG

Agence adventiste de secours et de développement
American Refugee Committee
Catholic Office for Emergency Relief and Refugees
Comité international de secours
Handicap International
Première Urgence-Aide Médicale Internationale
ZOA Refugee Care

Autres

PNUD
Programme des VNU
UNOPS

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Conseil national de sécurité
Ministère des affaires étrangères
Ministère du développement social et de la sécurité humaine

ONG

Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande
Malteser International
Right to Play
Service jésuite des réfugiés
Shanti Volunteer Association
Solidarités International
Taipei Overseas Peace Service
Thailand Burma Border Consortium
Women's Education for Advancement and Empowerment
World Education

Autres

FAO
FNUAP
HCDH
OIM
OIT
OMS
PNUD
UNESCO
UNICEF

Budget 2013 du HCR pour la Thaïlande (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	0	246 236	246 236
Assistance juridique et recours	3 153 018	0	3 153 018
Accès au territoire et non-refoulement	1 551 091	0	1 551 091
Sous-total	4 704 109	246 236	4 950 345
Processus de protection et documents adéquats			
Identification des cas d'apatridie	0	270 708	270 708
Enregistrement et établissement de profils	472 739	0	472 739
Détermination du statut de réfugié	1 471 801	0	1 471 801
Enregistrement et documents d'état civil	552 199	0	552 199
Sous-total	2 496 738	270 708	2 767 447
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	823 216	0	823 216
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	201 983	0	201 983
Protection des enfants	1 240 591	0	1 240 591
Sous-total	2 265 790	0	2 265 790
Besoins de base et services essentiels			
Santé	1 104 362	0	1 104 362
Santé procréative et services liés au HIV	519 346	0	519 346
Assainissement et hygiène	999 554	0	999 554
Articles ménagers de base	1 511 721	0	1 511 721
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	472 739	0	472 739
Éducation	3 022 362	0	3 022 362
Sous-total	7 630 084	0	7 630 084
Autonomisation et autogestion communautaires			
Autosuffisance et moyens d'existence	860 477	0	860 477
Sous-total	860 477	0	860 477
Solutions durables			
Retour volontaire	1 396 404	0	1 396 404
Réinstallation	1 693 224	0	1 693 224
Sous-total	3 089 628	0	3 089 628
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	993 731	100 708	1 094 440
Sous-total	993 731	100 708	1 094 440
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	251 239	0	251 239
Gestion des opérations, coordination et appui	712 181	76 022	788 203
Sous-total	963 420	76 022	1 039 442
Total	23 003 978	693 675	23 697 653
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	21 640 907	706 230	22 347 137